

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, ... 10 — 13 — Trois mois, ... 5 25 — 7 50

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows include 3 heures 09 minutes du matin, 6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn., 9 — 02 — Omnibus-Mixte, 1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte, 4 — 13 — Express, 7 — 22 — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows include 3 heures 03 minutes du matin, Mixte, 8 — 20 — Omnibus-Mixte, 9 — 50 — Express, 12 — 38 — Omnibus-Mixte, 4 — 44 — soir, Omnibus, 10 — 30 — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Table with 2 columns: Type of insertion and Price. Rows include Dans les annonces... 20 c. la ligne, Dans les réclames... 30 —, Dans les faits divers... 50 —, Dans toute autre partie du journal... 75 —

RESERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

PLEBISCITE DU 8 MAI.

RECENSEMENT DÉFINITIF DES VOTES.

Table with 3 columns: Category, Oui, Non. Rows include Vote des 89 départements (7,016,227 / 1,495,144), Vote de l'armée intérieure (249,492 / 40,181), Vote de la Marine (23,759 / 5,874), Population civile de l'Algérie (18,791 / 13,481), Armée de l'Algérie (36,165 / 6,029), Total (7,336,434 / 1,560,706).

LE CONCILE.

Pendant que s'accomplissait en France la grande épreuve dont nous venons de sortir si heureusement, le concile continuait ses travaux à Rome.

Aujourd'hui que l'attention publique, un moment absorbée par le plébiscite, va pouvoir se porter sur les affaires de Rome, il n'est pas hors de propos de se demander où en est le concile, et quelle direction ont prise ses délibérations.

Les dépêches de Rome et les informations que nous recevons ne laissent aucun doute à cet égard.

Le concile en est arrivé à la grave question que la cour de Rome avait principalement en vue, la question de l'infaillibilité. Voici en quels termes une dépêche télégraphique, adressée de Rome à l'Univers, annonce cette nouvelle :

Rome, 15 mai. — A la congrégation générale, Mgr Pie, évêque de Poitiers, au nom de la députation de Fide, a présenté un rapport sur l'ensemble du schema de la primauté et de l'infaillibilité.

Ce rapport, fait, dit-on, avec une grande autorité, est considéré comme une excellente préparation à la discussion qui s'ouvrira dès demain. La discussion s'est ouverte, en effet, comme nous l'apprend cet autre télégramme, et il est probable qu'elle sera conduite très-rapidement.

Rome, 14 mai. — La discussion sur la primauté et l'infaillibilité du pape est indiquée pour aujourd'hui. Il y aura désormais séance à peu près chaque jour. Une grande exaltation règne dans le parti ultra montain. On croit que tout sera fini avant un mois. Beaucoup de pères appartenant au centre de l'assemblée demandent des congés. Environ cent membres opposants sont déjà inscrits pour combattre plus ou moins radicalement la définition proposée.

On lit dans la Gazette de Turin, du 14 mai : « On nous mande de Florence, et de très-bonne source, que les arrestations faites à Paris et les perquisitions chez les individus compromis dans le complot contre l'Empereur, ont mis la police sur les traces des accords internationaux existant entre les révolutionnaires français et italiens. La correspondance ajoute que d'importants avis et détails doivent avoir été transmis de Paris à notre gouvernement par la voie télégraphique. »

Le garde des sceaux vient d'adresser à l'Empereur le rapport suivant :

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire, Le progrès pour une nation ne consiste pas uniquement dans la réforme du mécanisme constitutionnel. Les institutions aussi doivent être perfectionnées, remaniées et adaptées aux progrès de la science et aux transformations des mœurs. Tant que la liberté n'existe pas, on comprend que son établissement soit la principale préoccupation d'un peuple qui a la conscience de sa dignité. Dès que la liberté est assurée, le peuple qui continuerait à dépenser son activité en vaines récriminations politiques ne tarderait pas à s'affaiblir, puis à s'affaïsser.

En France, il y a aujourd'hui autant de liberté qu'en aucun pays de l'Europe, et la Constitution que le peuple vient d'acclamer est la plus véritablement libérale qui ait existé depuis 1789.

Déarrassé des controverses constitutionnelles, le gouvernement pourra désormais consacrer tous ses soins à l'amélioration des institutions. Il y est convié de toutes parts par l'initiative individuelle dans le Parlement et dans la presse. Ce mouvement, Sire, honore notre pays; il faut le favoriser et s'y associer.

Les institutions judiciaires sont particulièrement l'objet des investigations et des projets d'amélioration. Il y a beaucoup à faire dans cet ordre d'idées.

On retrouve dans nos codes la profondeur

scientifique de Cujas et de Dumoulin, unie à la langue de Descartes et de Pothier. Aussi ont-ils été l'école où les législateurs modernes de l'Europe sont venus apprendre à exprimer avec force et précision les préceptes de la raison juridique. Mais depuis qu'ils ont été rédigés, des modifications nombreuses se sont produites dans les idées et dans les rapports sociaux; la jurisprudence a promulgué comme une législation nouvelle à côté de la législation écrite; des lois nombreuses se sont juxtaposées aux textes primitifs, et certes l'encombrement, dans le domaine législatif, n'est pas moindre qu'à l'époque où Napoléon I^{er} donna à Portalis et à Tronchet la mission de rédiger un seul corps des lois, quasi per profundum euntes.

Il est temps de procéder à la révision de notre codification actuelle, de la perfectionner et de la compléter. En préparant le code rural et la révision du code de procédure, votre gouvernement a déjà commencé cette œuvre.

Je vous demande, Sire, de la poursuivre avec méthode et suivant un plan d'ensemble.

Voici l'ordre selon lequel les travaux de la codification devraient être poursuivis :

- 1° Lois de l'instruction criminelle; 2° Lois de la procédure; 3° Lois de l'organisation judiciaire; 4° Lois pénales; 5° Lois civiles; 6° Lois administratives.

Je ne parle pas du code rural, dont le Corps-Législatif est déjà saisi; il va de soi que ce travail d'ensemble, qui relève de l'ordre scientifique, et dont il n'est pas aisé d'assigner le terme, ne sera pas un obstacle aux améliorations

Huit jours après, tous les préparatifs d'excursion en Suisse étaient faits, et pendant cette semaine, Valérie se disait avec une persistance curieuse :

— Mais qui aime-t-il ?

Et elle passait en revue toutes les jeunes femmes qui lui paraissaient pouvoir inspirer une passion à son protégé, mais à chaque nom qu'elle évoquait, elle trouvait dix raisons pour se répondre :

— Non, pas celle-là; elle n'est pas digne de lui.

Cependant Georges, qui avait recueilli tout d'abord avec empressement la nouvelle d'un projet de voyage, changea tout-à-coup d'avis, et témoigna formellement le désir de ne pas accompagner ses amis.

Ce revirement confirma les soupçons de Tony et de sa femme; il était clair que le pauvre amoureux voulait rester auprès de l'objet de ses amours.

Le vicomte était assez d'avis qu'il fallait le laisser maître de ses actions, mais Mme d'Albrouse ne l'entendait pas ainsi.

Ces amours illégitimes, disait-elle, ont presque toujours une catastrophe pour dénouement, un duel, un éclat, une ruine, un scandale. Il faut arracher Georges à ce danger; d'ailleurs, jamais M. d'Atzey ne sera aimé comme il mérite de l'être, et surtout comme il doit l'être... Il sera malheureux tôt ou tard, mieux vaut couper le mal dans sa racine.

FEUILLETON. 5

UN CŒUR POUR DEUX AMOURS

ÉTUDE DE FEMME,

Par M. E.-M. De Lyden.

(Suite.)

— Comment ! parce que mon agent de change... — Fi ! l'hypocrite qui ne m'a rien dit... mais Georges, comment prendra-t-il cette nouvelle, comment lui faire accepter...

— Rien de plus facile, curieuse. Chaque mois, j'ai annoncé à Georges que son argent fructifiait d'une façon incépérée. Quelques titres achetés et vendus avantageusement pour son compte ont servi à masquer des opérations fictives : le premier trimestre, il avait vingt mille francs, puis trente, puis quarante, puis soixante; et, il y a huit jours, il a lu qu'il possédait quatre-vingt-dix mille francs, non-compris l'argent que lui doit son éditeur.

J'ai fait ma part de travail, fais la tienne. Le bonheur de Georges doit être notre œuvre commune. Interroge son cœur, arrache lui son secret.

— Oui... certes, je le saurai.

— Et à moins qu'il n'aime une femme mariée.

— Voulez-vous bien vous taire. Fi ! l'horreur. A-t-on jamais vu avoir de pareilles idées. M. Georges est un honnête garçon incapable d'aimer illégalement...

— Heu ! ça s'est vu !

— Vous, un mauvais sujet, un marin, c'est possible ! mais lui, une jeune fille pour les mœurs, un artiste, un poète... Jamais !

— Prrr ! fit l'incrédule vicomte.

A Quelques jours de là Valérie était songeuse. Son mari la questionna.

— J'ai bien peur, dit-elle, que vous n'avez raison à propos de M. d'Atzey.

— Il aime quelqu'un ?

— Je le crois fermement.

— Une femme mariée ?

— Je le crains.

— Là, quand je le disais, et il vous l'a laissé voir !

— Non, mais sa réserve même pourrait bien l'avoir trahi.

— Comment cela ?

— Sans me l'avouer positivement, il n'a pas nié qu'il fût amoureux.

— Ah ! c'est quelque chose.

— J'ai une à une nommé les jeunes filles qu'il a pu rencontrer dans nos salons ou dans ceux de nos amis,

guettant sur son visage un signe, une rougeur. Mais rien ! pas un tressaillement, pas un clignement d'yeux.

— Serait-il dissimulé ?

— Eh ! non ! il n'y a pas d'ailleurs de dissimulation masculine qui tienne caché un amour vrai.

— C'est juste. Voyons, concluons.

— Ou il aime une jeune fille que nous ne connaissons pas.

— Ce qui me paraît difficile, car il ne va que là où nous allons, il ne voit que ceux que nous voyons.

— Ou il aime une femme.

— A moins cependant qu'il ne se soit pris d'une belle passion pour quelque...

— Quelque quoi ?

— Quelque belle impure, donc.

— Lui ! allons donc ! déshonorer son cœur, répliqua Valérie avec vivacité, c'est dix fois impossible.

— Non, ce n'est pas cela. Quoi qu'il en soit, il y a un malheur dans son amour, et il faut l'en distraire.

— Parfaitement raisonné... L'année dernière, un voyage et nos soins l'ont guéri de son chagrin; un autre voyage et nos soins le guériront de sa passion.

— D'autant plus qu'il m'a demandé si nous partions bientôt pour la Suisse.

— Alors, en route pour la patrie de Guillaume Tell et du ranz des vaches.

tions partielles dont la nécessité et l'urgence seront démontrées.

Je donne la priorité aux lois de procédure soit civile, soit criminelle, parce que ce sont celles qui portent fortement encore, en plusieurs de leurs parties, l'empreinte des temps qui ne sont plus.

Depuis 1849, il ne s'est pas passé d'années que, sous une forme ou sous une autre, le vœu de la révision du code de procédure n'ait été exprimé. En 1851, le ministère de l'agriculture la provoquait; en 1855, l'Académie des sciences morales et politiques mettait cette réforme au concours. Dans la récente enquête agricole, tous les départements l'ont réclamée. De 1864 à 1866, une commission a préparé une révision complète; et un des titres, celui relatif aux ventes judiciaires et aux partages, a été soumis au Corps-Législatif dans la session de 1868. La commission nommée pour examiner le projet propose d'attendre, pour statuer sur les ventes judiciaires, que l'ensemble du code ait été présenté. Nos prédécesseurs se sont rendus à ce désir, et le Corps-Législatif a été dessaisi par la dissolution. Mais le conseil d'Etat a continué ses travaux, et il a adopté le livre I^{er}, sur la compétence de tous les tribunaux.

La refonte du code d'instruction criminelle occupé aussi depuis longtemps les esprits distingués.

Dans les formes de la procédure pénale, il y a deux systèmes: le système accusatoire et le système inquisitorial. L'esprit du premier se résume en ceci: l'accusation en face de l'accusé; le juge impartial au-dessus d'eux, « comme parrain des deux parties », disait un vieil auteur; le débat des preuves entre ces deux parties, et pour assistance le public.

L'esprit du second est celui-ci: ni accusateur, ni accusé; mais une personne soupçonnée; le juge se mettant en quête, cherchant, interrogeant, couchant par écrit ses procès-verbaux; nul débat contradictoire; secret pour le public, pour les témoins, pour la personne poursuivie, à l'égard de laquelle on commence par la capture. On nomme cette procédure l'information, « probablement, disait avec ironie le premier président de Thou, parce que la preuve qu'on en tire est preuve sans forme, sur laquelle on ne peut asseoir un bon jugement. »

Jusqu'au XII^e siècle, le système accusatoire a été seul pratiqué; à partir du règne de saint Louis commence la procédure inquisitoriale. Elle s'introduit timidement, presque à la dérobée, dans nos juridictions séculières.

Elle ne tarda pas à gagner du terrain; le chancelier Poyet la fortifia, la systématisa, la généralisa dans l'ordonnance de Villers-Cotterets, de 1539, de François I^{er}. Mais les protestations éclatèrent de toutes parts.

Dumoulin, le vrai juriconsulte de notre France en ces temps, disait à ce propos du

chancelier: « L'impie Poyet! » « Tout se traite entre des murailles muettes et sourdes », écrivait, en son beau livre, le lieutenant criminel Ayraut, sans que ni public, ni parties, ni juge y assistent, hors un ou deux juges dont c'est la commission; car on fait des mestiers et offices d'ouyr témoins! »

Le mouvement ne fut pas ralenti par cette résistance. Louis XIV codifia énergiquement le système inquisitorial dans son ordonnance criminelle de 1670. Nul alors n'aurait eu en pensée les hardiesses du premier président de Thou, de Dumoulin ou du lieutenant criminel Ayraut. Par toute l'Europe, sauf l'Angleterre, la procédure inquisitoriale, pour ce qui se nomme le grand criminel, était devenue de pratique générale.

Ni la Constituante, dans sa loi du 29 septembre 1791, concernant la police de sûreté, la justice criminelle et l'établissement des jurés, ni la Convention dans son code des délits et des peines de brumaire an IV, n'ont rompu complètement avec ce passé.

La procédure pénale a été divisée par les lois de ces assemblées en deux phases: celle de l'information ou instruction préparatoire, restée sous le coup du régime inquisitorial; celle de la procédure de jugement, placée sous les règles du régime accusatoire.

C'est cette sorte de combinaison mixte, comme par accommodement, et moyen terme de transition, qui a passé et qui s'est maintenue jusqu'à ce jour dans notre code d'instruction criminelle.

Le temps est venu de rechercher si l'on ne pourrait pas, sans danger pour la société, réduire la part laissée au système inquisitorial, simplifier l'action de la justice pénale, la rendre plus prompte, plus sûre, et peut-être aussi y associer davantage le pays lui-même. Le peuple surtout est intéressé à cette réforme, car pour celui que les influences sociales ne protègent pas au jour de la faute ou du malheur, la protection doit être dans la loi elle-même.

Je vous propose donc, Sire:

1^o De confier au conseil d'Etat le soin de reprendre et de mener à sa fin la réforme du code de procédure civile;

2^o De charger une commission de préparer la réforme du code d'instruction criminelle.

Cette commission serait placée sous la présidence du savant professeur de législation comparée, M. Ortolan. Elle se composerait de MM. Legagneur et Faustin Hélie, conseillers à la cour de cassation; Valette, professeur à l'École de droit; Valentin Smith. Elle aurait pour secrétaires MM. Adolphe Ollivier, Georges Potier et Elzéar Bonnier-Ortolan, avocats à la cour de Paris.

Je suis, etc. EMILE OLLIVIER.

Paris, le 12 mai 1870.

Approuvé:
NAPOLÉON.

Ce rapport est accompagné, au Journal officiel, de la circulaire suivante:

Paris, le 12 mai 1870.

A Messieurs les procureurs généraux.

Je viens, avec l'autorisation de l'Empereur, d'instituer une commission pour procéder à une réforme du code d'instruction criminelle. Je vous prie d'avertir tous les magistrats de votre ressort que je sollicite leur concours. Je les affranchis, en cette occasion, des règles hiérarchiques, et j'autorise ceux qui jugeront utile de m'envoyer le résultat de leur expérience et de leur réflexion de transmettre directement leur travail à la chancellerie. Il sera remis à la commission, examiné par elle, et le résultat de cet examen me sera communiqué. Je serais heureux si je pouvais de cette manière fournir à quelques magistrats de mérite l'occasion de se signaler plus particulièrement à mon attention.

Il n'est pas nécessaire que je vous dise, monsieur le procureur général, avec quel empressement seront accueillies vos observations personnelles.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
EMILE OLLIVIER.

La reconstitution ministérielle tendrait, d'après les nouveaux bruits qui circulent, à prendre les proportions d'une crise.

Il est encore une fois question de la retraite de M. Segrès, et l'on rattache même à ce fait l'entrevue qu'a eue M. Magne avec l'Empereur.

On parle, en outre, de la retraite possible de M. Maurice Richard, dont les idées auraient cessé d'être d'accord avec celles de M. Emile Ollivier.

En même temps, on représente comme à peu près abandonnées toutes les combinaisons successivement mises en avant depuis quelques jours.

M. le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères;

M. Plichon, ministre des travaux publics;

M. Laboulaye, ministre de l'instruction publique;

Telle est la combinaison ministérielle qui a, aujourd'hui les honneurs de l'épithète de « définitive. »

Depuis six jours, toutefois, cette même épithète a été appliquée d'une manière également affirmative à tant de nominations différentes, qu'elle a cessé d'être un cachet de garantie. Il y a lieu d'établir une distinction entre le définitif et l'irrévocable. Or, cette dernière qualification ne nous paraît pas encore tout-à-fait acquise à la fortune ministérielle de MM. Plichon et Laboulaye.

Nous avons dit que plusieurs députés avaient écrit à M. Schneider pour demander la reprise immédiate des séances publiques du Corps-Législatif.

A cette requête, le président a répondu par la lettre suivante, adressée d'une part à M. Haentjens, de l'autre à M. Jules Simon:

« Paris, 14 mai 1870.

» Monsieur et cher collègue,

» Je me suis assuré que le plus grand nombre des dossiers du vote relatif au plébiscite ont été déposés aujourd'hui à la questure, et qu'ils seront presque au complet lundi matin.

» Les bureaux et les sous-commissions possèdent donc tous les éléments de travail nécessaires au prompt achèvement de l'opération du recensement général des votes.

» Le Corps-Législatif pourra ainsi proclamer à très-bref délai le résultat général. Il sera alors en mesure de continuer dans les meilleures conditions la discussion de la loi sur la presse et des différents projets de loi dont il est saisi.

» Je vous serai obligé de vouloir bien communiquer ces explications à ceux de vos collègues qui ont signé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

» Elles seront, je l'espère, de nature à leur faire partager le sentiment qui a semblé diriger la majorité de la Chambre dans son vote de l'ordre du jour tel qu'il a été réglé.

» Veuillez agréer, monsieur et cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé: SCHNEIDER.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Tous les souverains de l'Europe, avant le plébiscite, avaient témoigné à l'Empereur leur confiance dans le succès de cette grande mesure. Depuis que le résultat a été connu, les félicitations les plus chaleureuses sont simultanément parties de Vienne, de Berlin, de Florence, de Munich, de Pétersbourg et de Bruxelles.

— On vient de publier une carte plébiscitaire où les départements sont diversement teintés en rose, en bleu ou en jaune, suivant les proportions des oui. Il résulte de l'examen de cette carte:

1^o Que dans deux départements seulement, la Seine et les Bouches-du-Rhône, la majorité s'est prononcée contre le plébiscite; la Seine a donné 56 non sur 100 suffrages exprimés, et les Bouches-du-Rhône 57;

2^o Que dans dix-sept départements les oui représentent de 60 à 75 sur 100; ce sont les suivants: Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Yonne, Doubs, Jura, Creuse,

Il resta. Seulement, il enfouit son amour dans son âme.

— Tue-moi donc, passion fatale et délicieuse, amour maudit et enivrant, tue-moi donc, puisque je ne puis te tuer.

Et il avait vécu, comme nous avons vu, se repaissant de ses souffrances et espérant en mourir, et ne comptant plus que sur une circonstance providentielle pour lui ouvrir une voie libératrice. Qu'elle se présentât, et il s'y jetait bravement, cette voie conduisit-elle à un abîme.

Ce fut guidé par ce sentiment loyal qu'il refusa d'accompagner ses amis en Suisse.

Hélas! qu'elle lui sembla grande et vide, et triste, la somptueuse demeure où il restait!

Il errait comme une âme en peine dans ces vastes appartements, vivant de ses souvenirs, demandant aux meubles, aux tableaux, aux tentures, aux glaces, aux tapis, à tout enfin, les traces de la présence adorée de Valérie, pleurant et béissant à la fois l'absence de sa chère idole, et sollicitant de Dieu la force, non pas de l'oublier, il ne l'aurait pas voulu, mais de porter noblement la croix douloureuse qu'il lui avait plu de lui envoyer. Ainsi réfugié dans la prière, Georges éprouva un peu de calme.

Après bien des combats, bien des hésitations, il s'arrêta au projet qu'il avait conçu tout d'abord, celui de

Il fut donc convenu irrévocablement qu'on emmènerait cette victime de l'amour, dit-on, pour le décider, faire appel à sa gratitude.

Une circonstance inattendue vint déranger les projets de Mme d'Albrouse, car c'était elle qui, dans cette circonstance, était le chef de la conspiration. Valérie reçut inopinément la nouvelle que son père, tombé subitement malade, appelait ses enfants auprès de lui.

Le baron ne connaissait pas Georges, et l'on ne mène pas un étranger chez un malade...

Les deux époux partirent seuls.

III.

Quand le train qui emportait M. et Mme d'Albrouse au château de Fresnay se mit en marche, Georges, qui avait accompagné ses amis jusqu'à la gare, laissa échapper un long soupir de soulagement. Sa poitrine se dilata, son front s'éclaircit.

Il était libre.

Il pouvait enfin arracher son masque.

Il ne craignit plus qu'on lût sur ses traits ce qui se passait dans son cœur, qu'on épât dans son regard les traces de ses souffrances.

Mme d'Albrouse ne s'était pas trompée: M. d'Atzey aimait une femme mariée.

Cette femme n'était autre que Valérie.

Comment Georges, la loyauté même, en était-il arrivé là.

Comme ces malheureux qui, insouciant du danger, marchent les yeux fermés vers l'abîme ouvert devant eux.

Il avait bu le poison goutte à goutte sans s'en apercevoir, et quand il en avait ressenti les terribles effets il était trop tard; ses veines en étaient saturées. L'amour était entré dans son pauvre cœur sous des déguisements successifs: sous celui de la reconnaissance respectueuse d'abord; sous celui de l'amitié dévouée ensuite; sous celui d'une vénération mystique enfin... Comment se délier?

Georges était dans une position exceptionnelle: Jamais il n'avait aimé.

Jamais le regard de son cœur ne s'était arrêté sur une femme.

Mais l'amour couvait chez lui à l'état de germe latent. Il ne fallait pour le faire éclore qu'un rayon, et il devait s'épanouir avec d'autant plus de force que la sève serait concentrée plus longtemps.

Ce rayon avait été plus encore les qualités précieuses, les sentiments exquis, les vertus touchantes de Valérie, que sa beauté peut-être.

Même quand son cœur en était arrivé à la période de vénération pour Mme d'Albrouse, Georges était si éloi-

gné de croire, de supposer que ce n'était là qu'une hypo-

crisie de l'amour, qu'il ne s'en cachait nullement, ni à Tony ni à Valérie. M. d'Albrouse riait de son enthousiasme. Valérie acceptait naïvement l'hommage religieux de ce cœur de poète; elle le grondait bien un peu et s'efforçait en riant de lui prouver qu'elle n'avait ni ailes aux épaules, ni auréole au front, mais c'était tout. Où est la femme qui s'offense d'un culte? Aucune pensée mauvaise ne pouvait pénétrer sciemment dans l'un et l'autre de ces trois cœurs, et l'on vivait au milieu du feu, sans songer qu'il pourrait un jour dévorer ces âmes imprudentes qui s'y abandonnaient.

Cela dura plusieurs mois; mais soudain la vérité éclata foudroyante aux yeux de Georges épouvanté. Alors, il eut honte de lui-même, il se fit horreur, et en vint à se demander s'il ne ferait pas acte de justice et de loyauté en se tuant.

— Mieux vaut combattre, se dit-il, et il crut faire acte de courage en demeurant.

Il comptait sur l'art pour se guérir; hélas! ce ne fut même pas une diversion, au contraire; ce fut à la musique qu'il confia le trop plein de son cœur.

Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne cherchait qu'à se tromper lui-même; alors il voulut faire, mais il n'eut pas le courage. Sous quel prétexte d'ailleurs?

Loire, Rhône, Isère, Drôme, Var, Vaucluse, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Lot-et-Garonne;

3° Que dans vingt-sept autres les oui sont de 60 à 75 sur 100; en voici la liste: Aisne, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône, Haute-Marne, Aube, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Cher, Loire-Inférieure, Haute-Vienne, Gironde, Haute-Garonne, Aude, Haute-Loire, Ardèche, Haute-Savoie, Savoie, Hautes et Basses Alpes et Alpes-Maritimes;

4° Que tous les autres départements, au nombre de quarante-trois, ont donné de 86 à 98 oui sur 100 votes.

Cette géographie du plébiscite est instructive et elle peut donner lieu à d'utiles réflexions sur la diversité des influences qui se font sentir, sous ce rapport, entre l'est et l'ouest, le nord et le midi. Le vote de l'ouest a été particulièrement remarquable par sa presque unanimité. La Loire-Inférieure, que le vote de Nantes a fait placer dans le troisième groupe, n'en a pas moins donné 94,000 suffrages affirmatifs. Or, le plébiscite de 1852 n'en avait recueilli que 75,000 dans ce département; celui de 1851 avait été sanctionné par 62,000 seulement, et l'élection du Prince-Louis-Napoléon à la présidence de la république par 44,000. Ces chiffres et cette progression croissante ont certainement leur intérêt et leur signification.

D'après un bruit enregistré par le *Rapport*, M. Bancel aurait succombé samedi à la maladie dont il souffrait depuis plusieurs mois, et qui avait motivé son voyage dans le Midi.

Le *Paris-Journal* assure que M. de Girardin a vendu la *Liberté*.

UN ÉPISODE DE L'ÉMEUTE.

Des versions contradictoires ont été publiées, touchant la mort du jeune homme tué sur une barricade, dans la soirée de mardi.

Voici le récit qu'en donne le *Figaro*, pour rétablir l'exactitude des faits:

Dans la nuit de mercredi à jeudi est mort, des suites de sa blessure, un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Baudet, et non Rollet. Les circonstances dans lesquelles ce malheureux a été blessé ont été racontées de façons si diverses, qu'on nous saura gré de dire à ce sujet la vérité bien exacte.

Mardi soir, une barricade véritablement bien construite, s'élevait à la hauteur d'un premier étage, dans la rue du Faubourg-du-Temple, près la rue Saint-Maur, et à une très-faible distance de la caserne dite de la Courtille, dont les portes ne sont pas ouvertes.

Deux compagnies des gardes de Paris à pied, descendant de Belleville, sont venues prendre cette barricade. Le commissaire de police fit ses trois sommations, pendant lesquelles les émeutiers lançaient des pavés aux

soldats, qui cependant ne chargeaient pas leurs fusils.

C'est donc à la baïonnette seulement que la barricade fut enlevée. Tout en haut, au milieu, se tenait Baudet, qui ne portait pas de drapeau, mais qui criait très-fort: Vive la République!... et pas autre chose.

Un brigadier se jeta sur Baudet qui lui donna au maxillaire droit un coup de poignard. Un soldat, qui montait à ce véritable assaut derrière le brigadier, frappa Baudet au ventre, de sa baïonnette.

L'émeutier roula jusque sur le trottoir et ne reçut pas de coup de crosse.

Les soldats poursuivent les émeutiers, au nombre de cinq cents environ, la baïonnette dans les reins, et ne s'occupèrent ni de faire des prisonniers ni de ramasser les blessés.

C'est seulement le lendemain matin, vers onze heures, que Baudet fut porté à l'hôpital Saint-Louis, par des gens étrangers à l'armée ou à la police. Il fut admis d'urgence. Il avait le ventre percé et l'intestin ouvert. Il expira dans la nuit de mercredi à jeudi.

A cette même affaire fut blessé grièvement à la cuisse, d'un coup de compas, le maréchal-des-logis Millof, dont l'état, paraît-il, est des plus inquiétants.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, le conseil municipal de Saumur était réuni à l'Hôtel-de-Ville pour la session budgétaire.

Vingt membres étaient présents.

Dès le début de la séance, un membre proposa une adresse à l'Empereur à l'occasion du complot Baurie. Cette proposition souleva un débat et fut mise aux voix: 12 conseillers ont voté pour, 8 contre.

En présence de ce résultat, quatre membres de la minorité, MM. Bodin, Picherit-Château, Poulet et Terrien, quittèrent la salle du conseil; M. Cormery, retenu au bureau par ses fonctions de secrétaire; déclara adhérer aux sentiments de ses quatre collègues qui se retiraient.

C'était, paraît-il, la séance des incidents; un nouveau devait se produire un peu plus tard.

A l'inspection du budget, plusieurs membres avaient remarqué que l'allocation des Frères n'y figurait pas, et obtinrent à la majorité qu'elle serait inscrite comme par le passé.

M. Labiche, qui ne partageait pas cette opinion, a cru devoir se retirer à son tour.

Hier, MM. Bodin, Picherit-Château, Poulet, Terrien et Cormery ont envoyé leur démission.

D'un autre côté, la majorité a dû arrêter le texte de l'adresse qui sera envoyée à l'Empereur.

Dans le courant du mois de juin prochain auront lieu dans toute la France les élections des conseils municipaux.

Les élections partielles des conseils généraux se feront un mois plus tard, dans le courant de juillet prochain.

Dimanche soir, un violent orage a passé sur notre pays. Dès 7 heures, l'horizon était chargé de gros nuages, les éclairs brillaient, et le tonnerre grondait au loin; à 8 heures le ciel était en feu; les décharges électriques se succédaient sans aucune interruption, du sud au nord. A 8 heures et quart, la pluie a commencé à tomber, à la satisfaction générale; mais bientôt elle s'est transformée en véritables torrents; en peu d'instants nos rues ont formé des ruisseaux rapides qui ont débordé dans les magasins.

A 9 heures, tout était rentré dans l'ordre; la nuée poussée par le vent s'est éloignée vers Allonnes et Bourgneil; on espère le plus grand bienfait de cette averse.

Les jeunes gens qui nous avaient promis une soirée musicale sur la Loire n'ont pas pu donner suite à leur projet. Il ont fait preuve de bonne volonté: dès le matin, les couleurs nationales ornaient un bateau; à 8 heures, les lanternes étaient allumées et leurs feux variés se reflétaient dans l'eau; mais l'orage les a forcés de se retirer.

La partie n'est qu'ajournée; ces jeunes amateurs rempliront leur programme un autre dimanche.

Vendredi dernier un accident qui aurait pu avoir des suites fort graves a eu lieu au chantier de M. Bounin, à Bagneux. Les ouvriers terrassiers avaient creusé à sa base le coteau du chemin creux de la petite Pierre-Couverte, de 0^m50 de profondeur, sur 3^m50 de largeur, et ils étaient occupés à charger les terres, quand tout-à-coup un éboulement d'un mètre cube environ se détacha et renversa Lami, Etienne. Le sieur Girard se hâta de dégager son camarade. Lami avait quelques contusions sans gravité; mais une pierre qui s'était trouvée au milieu des terres lui avait frappé la jambe et la lui avait cassée au-dessus de la cheville. La victime a été transportée à son domicile, rue de la Chouetterie, où elle a reçu les soins de M. le docteur Besnard.

Mardi dernier, vers 8 h. du matin, le feu a pris à St-Hilaire-du-Bois, au domicile du sieur Gumot, âgé de 60 ans. Son hangar a été détruit; la perte s'élève à 120 fr. couverte par une assurance.

La cause est inconnue.

La fièvre aphteuse ou *cocotte* des bêtes à cornes règne dans plusieurs de nos départe-

ments; elle a fait son invasion dans celui de Maine-et-Loire et dans la ville d'Angers elle-même. Cette maladie est éminemment contagieuse et commande les plus grandes précautions pour éviter sa propagation par la fréquentation des foires, des pâturages, des chemins où ont passé des animaux contaminés, par la cobabitation, etc., etc. Il faut surtout s'assurer que les wagons dans lesquels on transporte les bêtes à cornes n'en ont pas logé de malades. Cet avis pourra être utile aux éleveurs qui exposeront aux concours régionaux de Laval et de Bourges; il serait fâcheux pour eux et pour l'agriculture si leurs précieux reproducteurs souffraient quelques dommages, quelques pertes.

Quoique cette affection soit bénigne dans la plupart des cas et guérisse souvent par l'emploi exclusif des soins hygiéniques, elle n'en occasionne pas moins des pertes notables par la suppression du lait et l'amaigrissement qu'elle détermine.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODFR.

Dernières Nouvelles.

Par décrets impériaux insérés au *Journal officiel*:

M. le duc de Gramont, ambassadeur près la cour d'Autriche, est nommé ministre des affaires étrangères;

M. Mége, député, vice-président du Corps-Législatif, est nommé ministre de l'instruction publique;

M. Plichon, député, est nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. le marquis de Talhouët, dont la démission est acceptée;

L'administration des haras est distraite du ministère des beaux-arts, pour être placée dans les attributions du ministère de l'agriculture et du commerce.

Avec l'adjonction de ces trois nouveaux membres et le maintien définitif de M. Segrès aux finances, le cabinet du 2 janvier cesse d'exister. Il fait place au cabinet du 15 mai.

La tournée de révision ne commencera, cette année, dans tous les départements de l'Empire, que le 30 mai.

Pour dernières nouvelles: P. GODFR.

Sous ce titre: *De la Définition de l'Infaillibilité papale à propos de la lettre de Mgr d'Orléans à Mgr de Malines*, dom Guéranger a publié, dans la dernière livraison de la *Revue du monde catholique*, un écrit de trente-huit pages qu'un journal ne peut reproduire *in extenso* et qu'il est impossible d'analyser. Le savant Bénédictin n'écrit pas pour le plaisir de faire des phrases: chacune de ses paroles porte, et tout résumé

s'éloigner sans revoir Valérie; ce qu'il n'avait osé ni pu faire, tant que Valérie et Tony étaient là, il l'accomplirait en leur absence. Peut-être l'accuseraient-ils d'ingratitude, mais sa conscience le récompenserait de ce sacrifice.

Il était dit que cette héroïque résolution avorterait.

Rongé par le chagrin, M. le baron de Fresnay, que minait une maladie chronique, avait subi une crise terrible, et c'était au début de cette crise que M. et Mme d'Albreuse avaient été mandés.

Grâce aux soins et à la présence de sa fille, après trois longs mois de souffrance pendant lesquels le baron resta entre la vie et la mort, la maladie fut vaincue et la convalescence commença. La nouvelle en fut donnée à Georges par Valérie elle-même, dans une longue lettre, où elle lui parlait en sœur de ses succès, de son art et surtout du vide que son absence faisait dans la vie de M. d'Albreuse. Elle terminait en disant qu'il était attendu à Fresnay, d'où maintenant étaient parties l'inquiétude et la douleur.

Cette invitation surprit Georges dans ses projets de départ; mais elle ne modifia en rien ses prétentions, et il répondit évasivement.

Cela se passait vers le milieu d'août. Valérie n'avait pas tout dit. Sans doute M. d'Albreuse se plaignait de n'avoir pas Georges avec lui, d'autant plus qu'il crai-

gnait qu'en son absence le jeune homme fût entraîné à commettre quelque grosse imprudence; mais la jeune femme elle-même sentait que son mélancolique ami lui manquait.

Tant qu'elle avait eu des inquiétudes sérieuses sur la santé de son père, elle avait peu songé à Georges; mais une fois rassurée, le souvenir de son rêveur lui revint bien vite, si tant est qu'il l'eût tout-à-fait quittée.

Beaucoup de curiosité aussi se mêlait à son désir de revoir Georges. Aimait-il toujours, qui aimait-il? Une révélation secrète lui disait que son poète était toujours épris, et elle en éprouvait un malaise singulier, quelque chose qui ressemblait à une espèce de jalousie qu'elle ne s'avouait pas, qu'elle eût niée consciencieusement si on l'eût encouragée, et qui existait cependant.

Mystérieux abîme que le cœur de la femme!

Est-elle donc vraie cette parole d'un moraliste: «Toute femme se croit plus ou moins volée de l'amour qu'on offre à une autre.»

M. d'Albreuse, de son côté, n'était pas fâché de se retrouver avec son ami, et lui aussi avait prié Georges de venir à Fresnay.

Georges répondit toujours par des attermolements successifs.

M. d'Albreuse ne se laissait pas prendre à ces fausses raisons; il voyait son pauvre ami enlacé dans les rêts

d'une passion parisienne, et attribuait ses refus déguisés à l'influence d'une coquette.

La deuxième quinzaine d'août s'écoula, vint septembre et avec lui l'ouverture de la chasse.

Georges ne devait plus rester que quelques jours à Paris pour revoir les dernières épreuves d'une composition nouvelle: *Le Départ*, quand une nouvelle terrible, foudroyante bouleversa tous ses plans.

M. d'Albreuse avait été blessé d'une horrible façon dans une partie de chasse. En s'asseyant sur le revers d'un talus, une racine avait accroché le chien de son fusil placé entre ses jambes, et le plomb, faisant balle, lui avait labouré l'aisselle droite, brisant les os, broyant les muscles.

Folle de terreur, ne pouvant compter sérieusement sur le dévouement de personne, et, on le comprend, ne voulant pas appeler sa belle-mère à son aide, Valérie manda Georges, comme elle aurait appelé son frère ou son fils.

L'amitié fit taire l'amour, étouffa la prudence. M. d'Alzey partit immédiatement.

Quand il arriva au château, amenant avec lui un habile praticien, la désolation la plus profonde régnait au logis. Valérie était brisée, consternée, mais toujours vaillante.

Dieu ne l'épargna pas. Ce ne fut pas seulement dans

sa tendresse d'épouse que la malheureuse femme se trouva frappée. Son amour filial fut de nouveau mis à l'épreuve. M. de Fresnay eut plusieurs rechutes successives, et fut emporté trois mois après l'accident de M. d'Albreuse.

Ce que Valérie déploya d'énergie pendant ces trois mois, partageant son temps entre son mari en danger de mort et son père agonisant, ne saurait se dire. Tout le monde l'admirait; elle n'y prenait garde.

Le malheur qui s'abattait comme la foudre sur le château de Fresnay servit à mettre tout-à-fait en lumière les sentiments égoïstes de la baronne.

Profitant de l'absence de Valérie, elle avait tenté de circonvenir M. de Fresnay en vue d'augmenter son douaire par une donation importante, et elle pensait avoir réussi. Immense donc fut sa déconvenue, quand, à l'ouverture du testament, elle apprit qu'en dehors des cent mille francs reconnus au contrat, elle n'avait qu'une petite ferme évaluée cinquante mille francs.

Quelques jours après la mort de son mari, elle avait tout réalisé, et partait, disait-elle, pour ensevelir sa douleur dans la retraite.

(La suite au prochain numéro.)

est nécessairement incomplet. Heureusement l'éditeur de la *Revue du monde catholique*, M. Palmé, ne gardera pas pour lui seul ce beau travail; il va le publier en brochure, ainsi qu'il l'a fait pour la première et la deuxième Défense de l'église romaine contre les trois lettres du P. Gratry.

Avec ces trois brochures et la *Monarchie pontificale*, on a la réfutation complète, non-seulement des écrits de Mgr Maret, du P. Gratry et de Mgr Dupanloup, mais encore de tout ce qui a été publié dans ces derniers temps contre l'infailibilité du vicaire de Jésus-Christ. En lisant ces réponses, où la vraie science justifie si puissamment la vraie doctrine, nous ne pouvons nous défendre de voir quelque chose de providentiel dans la maladie qui a retenu dom Guéranger à Solesmes et l'a empêché de se rendre au Concile. A Rome, il n'aurait pas pu donner ces œuvres lumineuses, auxquelles nos gallicans n'ont pas même essayé de répondre et qu'ils ne réfutèrent jamais.

Nous aurons souvent à revenir sur ces admirables écrits : ils forment un arsenal où désormais tout journaliste catholique devra chercher ses meilleures armes. Aujourd'hui en rendre compte, comme on dit, serait assez inutile, puisqu'ils sont dans toutes les mains.

Le numéro de l'*Univers illustré* de cette semaine contient plusieurs gravures d'un grand intérêt d'actualité et d'une remarquable exécution : la Découverte des bombes chez l'ébéniste Roussel; le Vote du plébiscite dans un village d'Alsace; le Dépouillement du scrutin à la mairie de Montmartre; les Vétérans du premier Empire réunis devant la colonne Vendôme, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Napoléon I^{er}; le nouveau Collège Chaptal sur le boulevard des Batignolles; le Canal maritime de Suez : vue des lacs Amers au clair de la lune; une Femme de Bethléem, etc. etc. — L'*Univers illustré* a vu encore s'accroître la faveur publique, grâce aux SPLENDIDES PRIMES ENTièrement GRATUITES qu'il offre à ses abonnés. Nous conseillons aux retardataires de se hâter s'ils veulent recevoir ces primes qui ont été annoncées dans le numéro de l'*Univers illustré* du 9 courant. Ce numéro sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Toute maladie cède à la douce *Revalesciera du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancoie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. E. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalesciera* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 14 mai.

Froment (1 ^h) 77 k.	19 74	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité.	74 18 97	— Luzerne	50	—
Seigle	75 12 50	Foin (charr.)	780	100
Orge	65 12	— Luzerne	780	85
Avoine	50 11 50	Paille	—	780 45
Fèves	75 13	Amandes	—	50
Pois blancs	80 40	— cassées	—	50
— rouges	80 40	Cire jaune.	50	190
Graine de lin	70	— Chanvre filé	—	—
Colza	65	(52 k, 500)	—	—
Chenevis	50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k. 70	—	Blanc	—	—
— chenevis 50 44	—	Demi-couleur	—	—
— de lin	50 86	Brun.	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	1869. 2 ^e id. 50 à 60
Saint-Léger et environs 1869.	1 ^{re} id. 53 à 60
Id.	2 ^e id. 45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 ^{re} id. 48 à 55
Id.	2 ^e id. 40 à 45
La Vienne, 1869.	36 à 43
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1869.	90 à 110
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Varrains, 1869.	90 à 110
Varrains, 1869.	90 à 110
Bourgueil, 1869.	1 ^{re} qualité 110 à 125
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Restigny, 1869.	90 à 100
Chinon, 1869.	1 ^{re} id. 75 à 90
Id.	2 ^e id. 60 à 75

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, VIGNES

Appartenant à M. Camille Fraimbault.

Commune de Chacé.

1^o Trente-six ares environ de vigne, renfermés de murs, de forme irrégulière, dans laquelle enceinte est une cave, au canton de la Foie, joignant la route de Saumoussay, celle du pont de Chacé, M. Chasle et M. Venon.

2^o Soixante ares environ, à prendre au levant en séparant dans la longueur, du midi au nord, d'un clos de vigne, dans le clos de Chacé, ou Clos-du-Château, joignant au midi le chemin des Aulnes, des autres côtés M^{me} Chevalier-Châtenay.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

3^o Trente-trois ares de vigne en deux morceaux, situés à la Lonnière : l'un joignant au nord un chemin, au levant M. Robin, au couchant M. Chasles; l'autre joignant au nord un chemin, au couchant M. Jean Bouguin.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (209)

Etude de M^e Adrien HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Seize hectares de bois et terre, en un seul tenant, situés commune de Cizay, et joignant la route de Doué à Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (210)

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire.

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres.

Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

A CEDER

Pour cause de cessation de commerce, MAGASIN DE LINGERIE Rue du Puits-Neuf, 21.

BELLE CLIENTELLE.

S'adresser à M^{me} MÉGNET et DUVEAU. (122)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Pour cause de départ.

Le jeudi 19 mai 1870, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. Parrot, officier d'administration, rue de Bordeaux à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers lui appartenant.

Il sera vendu :

Etagère, table avec rallonges et chaises de salle à manger, table de toilette anglaise, canapé, fauteuil voltaire, chaises garnies et autres, casier à musique, lit avec sommier élastique, table, armoire, batterie de cuisine, fontaine à filtre, bois à brûler, dames-jeannes, bouteilles vides, un beau trapèze, selle, brides, bridons, couvertures et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine.

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A VENDRE UN COUPÉ D'OCCASION AMÉRICAIN ET PHAËTON.

Remisage de voitures à l'année.

S'adresser à M. VASSEUR, carrossier Grand Rue, 3, Saumur. (188)

GRANDE MAISON

Composée de 10 pièces, cave, écurie, remise et jardin.

A LOUER

de suite, Rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. ANGELO.

A VENDRE 14 BEAUX ORANGERS.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

UNE BOUTIQUE

CHAMBRE, CAVE ET GRENIER.

Située place Saint-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

A LOUER

Pour la St-Jean,

UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaurepaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

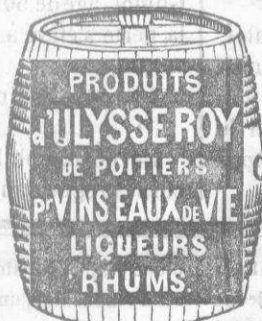
S'adresser au bureau du journal.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC. (203)

DESTRUCTION DES COURTIÈRES.

M. LASSUS-COUTONÉ prend les courtièrès dans les jardins.

Ecrire franco poste-restante à Saumur (Maine-et-Loire). (212)



PRODUITS ULYSSE ROY DE POITIERS VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS. GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

Quai de Linoges, 157, à Saumur. BIELLANT, Dentiste.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867. Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cousses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

La Recette particulière de Saumur demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour travailler dans ses bureaux. (182)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

QUINA LAROCHE

MÉDAILLE D'OR PRIME DE 16,600 fr.

ELIXIR reconstituant et fébrifuge (extrait complet des 3 quinquinas rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres. PARIS, 45, rue Drouot, — et à SAUMUR, dans toutes les pharmacies.

HERNIÉS PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par le NEPTUNIDE ROUILLE (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (157)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 14 MAI.			BOURSE DU 16 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	74 85	03	—	74 95	10	—
4 1/2 pour cent 1862.	103 25	—	—	103 95	70	—
Obligations du Trésor.	502 50	—	—	500	—	2 50
Ville de Paris 1869.	360 50	—	—	361	1 67	—
Banque de France.	2900	—	—	2900	—	—
Crédit Foncier (estamp.).	1315	—	—	1320	5	—
Crédit Foncier colonial.	420	—	—	420	—	—
Crédit Agricole.	645	—	—	640	—	5
Crédit industriel.	665	—	—	665	10	—
Crédit Mobilier (estamp.).	237 50	1 25	—	238 75	1 25	—
Comptoir d'esc. de Paris.	710	—	—	710	—	—
Orléans (estampillé).	995	10	—	995	—	—
Nord (actions anciennes).	1215	—	—	1217 50	2 50	—
Est.	620	—	25	617 50	—	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1022 50	—	2 50	1020	—	2 50
Midi.	673 75	—	1 25	687 50	13 75	—
Ouest.	630	15	—	620	—	10
Charentes.	492 50	—	—	492 50	—	—
Vendée.	—	—	—	—	—	—
C ^e Parisienne du Gaz.	1700	—	2 50	1710	10	—
Canal de Suez.	265	—	—	258 75	—	6 25
Transatlantiques.	200	—	2 50	195	—	5
Câble transatlantique.	410	—	7 50	—	—	—
Compagnie immobilière.	120	—	—	120	—	—
Emprunt italien 5 0/0.	58 50	40	—	58 90	40	—
Autrichiens.	810	—	7 50	822 50	12 50	—
Sud-Autrich.-Lombards.	387 50	2 50	—	395	7 50	—
Victor-Emmanuel.	—	—	—	—	—	—
Crédit Mobilier Espagnol.	440	—	2 50	432 50	12 50	—
Est-Hongrois.	312 50	—	—	315	2 50	—
Foncier autrichien.	1097 50	2 50	—	1095	—	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	351 50	—	—	352	—	—
Orléans.	346	—	—	347	—	—
Paris-Lyon-Méditerranée.	344	—	—	344	—	—
Ouest.	343	—	—	344	—	—
Midi.	340	—	—	341	—	—
Est.	350	—	—	350	—	—

Saumur, P. GODET, imprimeur.